

COMMUNE DE THAL-MARMOUTIER

Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2018

sous la présidence de Jean-Claude DISTEL, Maire

Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 14 - Conseillers présents : 14 - Conseillers votants : 14

Etaient présents Pierre LOTZ, Rémy LEHMANN, Pierre VOLKRINGER, Aline WEISS, Sébastien DISTEL, Jean-Marie ZUBER, Vincent HOFF, Eric STENGER, Elisabeth FISCHER, Nathalie LAQUIT, Gilberte SCHAEFER, Franceline FISCHER, Malou OBERLE

Absent excusé

Absent non excusé

Le Conseil Municipal a été convoqué le 5 décembre 2018 avec comme ordre du jour :

- 2018-068. Procès-verbal du 5 novembre 2018 – Approbation
- 2018-069. Programme des travaux forestiers 2019 – état de prévisions des coupes
- 2018-070. Travaux forestiers 2019 : Acceptation des devis
- 2018-071. Rapport d'étude : Plan d'actions de prévention des RPS
- 2018-072. Bénévoles contribuant à l'embellissement et à l'animation de la commune
- 2018-073. Convention de partenariat SMICTOM : Lutte contre les dépôts sauvages
- 2018-074. Mise en place d'un tarif pour les frais d'enlèvement des dépôts sauvages de déchets
- 2018-075. Travaux de réfection du 1^{er} étage du bâtiment sis 1 rue Ballerich
- 2018-076. Support pour panneaux d'affichage
- 2018-077. Modification de la durée hebdomadaire de service d'un poste d'adjoint technique 2^e classe
- 2018-078. Acquisition de la Grande Chapelle du Couvent
- 2018-079. Création d'un emploi de secrétaire de mairie contractuel

Divers

2018-068. Procès-verbal du 5 novembre 2018 - Approbation

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2017 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, APPROUVE ledit Procès-verbal.

2018-069. Programme des travaux forestiers 2019 – état de prévision des coupes

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du programme des travaux d'exploitation du 16/11/2018 – état de prévisions des coupes – et le programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier (travaux sylvicoles), proposés par l'Office National des Forêts pour l'année 2019 et présentés par M. Claude LOEFFLER, agent ONF, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le programme des travaux d'exploitation et le programme d'actions préconisées pour la gestion durable du patrimoine forestier, soumis par l'ONF pour l'année 2019.

2018-070. Travaux forestiers 2019 : acceptation des devis
--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le devis pour les travaux d'exploitation notamment les travaux d'abattage, de façonnage et de débardage d'environ 360 m³ de la parcelle 3i et de 50 m³ issus de diverses parcelles y compris l'assistance technique pour un montant total HT de 11.668,42 €

- d'accepter le devis pour les travaux patrimoniaux notamment sylvicoles de la parcelle 3i pour un montant HT de 2.000 €.
- décide d'inscrire les dépenses au budget primitif 2019
- autorise M. le Maire à signer les documents administratifs et financiers y afférents.

2018-071. Rapport d'étude : Plan d'actions de prévention des RPS

Le Maire informe le Conseil Municipal des conclusions du rapport de l'étude commandé au Centre de Gestion sur les Risques et Prévention Sociaux.

Le rapport laisse apparaître une surcharge de travail qui nécessiterait un demi-poste supplémentaire.

2018-072. Bénévoles contribuant à l'embellissement et à l'animation de la commune
--

Le Conseil Municipal envisage d'attribuer aux bénévoles qui ont contribué à l'embellissement des bâtiments et des espaces communaux, ainsi qu'à l'animation de la commune, des chèques-cadeaux pour les fêtes de fin d'année afin de les remercier de leurs investissements.

Vu l'article L 2121-29 du CGCT qui confère au Conseil Municipal une compétence générale pour « régler par ses délibérations les affaires de la commune »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **décide** de voter un crédit de 500,00 €uros (cinq cents euros) à répartir entre les bénévoles de la commune qui ont contribué à l'embellissement des bâtiments et des espaces communaux et à l'animation de la commune, sous forme de chèques-cadeaux.
- **autorise** M. le Maire à signer les documents financiers y afférents.

2018-073. Convention de partenariat SMICTOM : Lutte contre les dépôts sauvages

Le maire présente au conseil municipal une convention de partenariat proposée par le SMICTOM dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages. Cette convention a pour but de définir les modalités d'action et de coordination des parties, les obligations auxquelles la commune s'engage afin de bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de la redevance par le Smictom ainsi que les modalités de prise en charge financière d'une partie du coût de ces dépôts sauvages par le Smictom.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de partenariat.

2018-074. Mise en place d'un tarif pour les frais d'enlèvement des dépôts sauvages de déchets
--

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter un tarif forfaitaire concernant l'intervention des services municipaux (police et centre technique) lors de dépôts sauvages de déchets, notamment sur la voie publique.

Ce montant de 200 € (comme celui instauré par le Smictom) concerne l'enlèvement et le nettoyage. Il sera facturé après constatation par une personne assermentée et une fois les faits avérés (faits reconnus ou poursuites du parquet finalisées).

Ce tarif ne se substitue pas à l'amende de police.

Le Conseil Municipal,

vu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

- a) d'instaurer un tarif forfaitaire de 200 € concernant l'enlèvement et le nettoyage liés aux dépôts sauvages de déchets,
- b) d'autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2018-075. Travaux de réfection du 1^{er} étage du bâtiment sis 1 rue Ballerich

Le maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer des travaux de restructuration du 1^{er} étage du bâtiment sis 1 rue Ballerich, travaux consistant à la reprise d'une partie du plancher et une remise à niveau.

Le montant des devis présentés par l'Entreprise HOPFNER s'élève au total à 8 421 euros HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité

De confier les travaux à l'Entreprise HOPFNER pour le montant des devis respectifs (4221 € ht et 4200 € ht) soit un total de 8 421 euros HT.

La dépense sera inscrite au budget 2019.

2018-076. Support pour panneau d'affichage

Suite aux travaux de ravalement du bâtiment de la Mairie, un panneau d'affichage provisoire avait été mis en place. Le devis présenté par l'Entreprise METALYVES consiste à la confection et à la mise en place d'un panneau définitif

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

D'approuver le devis pour un montant de 648,90 euros HT de l'entreprise METALYVES

La dépense sera inscrite au budget 2019.

2018-077. Modification de la durée hebdomadaire de service d'un poste d'adjoint technique 2^e classe

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 octobre 2011 créant le poste d'adjoint technique avec un coefficient d'emploi de 29 / 35èmes.

Considérant que Mademoiselle Valérie SOUDIER accepte la modification de sa durée hebdomadaire de service ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- De supprimer le poste d'Adjoint technique 2e classe avec un coefficient d'emploi de 29/35èmes ;
- De créer le poste d'Adjoint technique 2e classe avec un coefficient d'emploi de 30/35èmes à compter du 1er janvier 2019 ;
- De publier la vacance de poste auprès du Centre de Gestion.

2018-078. Acquisition de la Grande Chapelle du Couvent

Le maire rappelle que dans le cadre du projet de regroupement sur le site de Thal-Marmoutier les écoles du SIVU, une étude de faisabilité a été confiée au Cabinet d'Architecture Grandgeorge. Cette étude a fait apparaître des difficultés d'ordre structurel et fonctionnel quant à l'intégration de la chapelle dans le projet.

Aussi le devenir de cette chapelle est revenu à l'ordre du jour et la Congrégation est revenue vers le maire. A l'issue d'une réunion entre le maire et la congrégation, cette dernière a fait une nouvelle proposition à savoir : 40 000 euros.

C'est cette proposition qui a été mise en délibération au Conseil municipal. La destination de la chapelle sera culturelle.

Le Conseil Municipal a décidé, par 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, d'acquérir la grande chapelle .

2018-079. Création d'un emploi de secrétaire de mairie contractuel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi de secrétaire de mairie à temps complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à : travaux de secrétariat de mairie

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 567, indice majoré : 480

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un : Accroissement temporaire d'activité de deux mois.

DIVERS

- La demande de subvention effectuée auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour l'acquisition d'un motoculteur avec accessoires de désherbage et rouleau de désherbage a été validée à hauteur de 60%, soit un montant de 10800,00 euros pour un investissement de 18 000,00 euros HT. Cet outil sera partagé avec la commune de Haegen dans un souci de mutualisation des moyens.
- Point sur le muret Klieber/Dentel rue des Tilleuls
Après le passage du géomètre il s'avère que les 2/3 du muret se trouvent sur le domaine public. Le Conseil Municipal proposera à Madame Klieber/Dentel de réhabiliter ce muret et d'inclure une partie du projet sous forme de journée citoyenne.
- En raison d'un manque de visibilité pour sortie de propriété, l'abri-bus situé au carrefour rue du Mosselbach, rue des Tilleuls et rue des Bergers sera enlevé avant Noël 2018.
- Le bus de ramassage scolaire des lycéens et collégiens emprunte à nouveau la route communale entre St Gall et Haegen. Il s'agit d'un problème récurrent. Le conseil municipal envisage la mise en place d'un panneau « interdit aux bus ».
- La cérémonie des Vœux du Maire est fixée au dimanche 13 janvier 2019 à 16h00.
- La fête des aînés aura lieu le dimanche 19 mai 2019 sous réserve de disponibilité de la salle
- Le prochain conseil municipal se déroulera le lundi 21 janvier 2019

Le présent rapport comportant les points 2018-068 à 2018-079 est signé par tous les Membres présents :

DISTEL Jean-Claude	LOTZ Pierre	LEHMANN Rémy	VOLKRINGER Pierre
WEISS Aline	DISTEL Sébastien	Jean-Marie ZUBER	HOFF Vincent
STENGER Eric	FISCHER Elisabeth	LAQUIT Nathalie	SCHAEFER Gilberte
FISCHER Franceline	OBERLE Malou		
Affichage le 21 décembre 2018		Rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 17 décembre 2018	